

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 130 (2004)  
**Heft:** 01/02: Architecture et photographie

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Maison d'Etat, locaux de services communaux et parapublics à **la Thièle**, Yverdon-les-Bains

CONCOURS

Ce concours de projets d'architecture à deux degrés en procédure ouverte concernait un site urbain complexe, le Faubourg de la Thièle à Yverdon. Réunissant des affectations diversifiées sur un vaste périmètre, le programme (regroupement de divers services cantonaux et régionaux, développement de services communaux, création de services parapublics) vise une cohabitation mixte réussie à l'intérieur d'un même quartier stratégique au centre ville. Encore peu construit et à proximité immédiate de points d'interfaces névralgiques (tels que la gare ferroviaire, la gare routière des bus locaux et régionaux, certaines places importantes ainsi que des centres commerciaux) le site profite de la dynamique urbaine de sa proche périphérie. Le premier degré portait sur l'étude urbanistique et architecturale de l'aménagement d'une portion de ville, le deuxième sur le développement du projet de Maison d'Etat, locaux de services communaux et parapublics.

Sur quarante-huit inscriptions reçues par l'organisateur, seuls trente projets ont été rendus, parmi lesquels dix ont participé au deuxième tour. Le jury regrette une aussi faible participation. A titre d'essai et de façon tout à fait novatrice, il était demandé aux concurrents de remplacer la maquette tridimensionnelle par une maquette virtuelle. Il est intéressant de noter que malgré les évidents avantages économiques, la solution n'a pas séduit le jury qui regrette la méthode classique dont les progrès de l'infographie ne permettent visiblement pas de se passer.

Le jury, présidé par M. F.J. Z'graggen, était composé des membres professionnels suivants: Mmes Sabine Nemeç-Piguet, Christine Thibaud-Zingg et MM. Jean-Yves Le Baron, Christophe Luchsinger, Olivier Morand, Luca Ortelli, Philippe Pont.

## Palmarès

<b>1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix</b> <i>Büro B. Architekten und Planer, Berne</i>	<b>Fr. 25 000.-</b>
<b>2<sup>e</sup> rang, 2<sup>e</sup> prix</b> <i>Boschetti Architectes, Lausanne</i>	<b>Fr. 20 000.-</b>
<b>3<sup>e</sup> rang, 3<sup>e</sup> prix</b> <i>Aebi &amp; Vincent Architekten AG, Berne</i>	<b>Fr. 18 000.-</b>
<b>4<sup>e</sup> rang, 4<sup>e</sup> prix</b> <i>Dürig &amp; Rämi AG, Zurich</i>	<b>Fr. 15 000.-</b>
<b>5<sup>e</sup> rang, 5<sup>e</sup> prix</b> <i>A architectes, Genève</i>	<b>Fr. 12 000.-</b>
<b>6<sup>e</sup> rang, 6<sup>e</sup> prix</b> <i>G.A.S. Generalisten für Architektur &amp; Städtebau, Bâle</i>	<b>Fr. 10 000.-</b>
<b>7<sup>e</sup> rang, mention</b> <i>Bonhôte et Calame, Genève</i>	<b>Fr. 5 000.-</b>



**1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix**

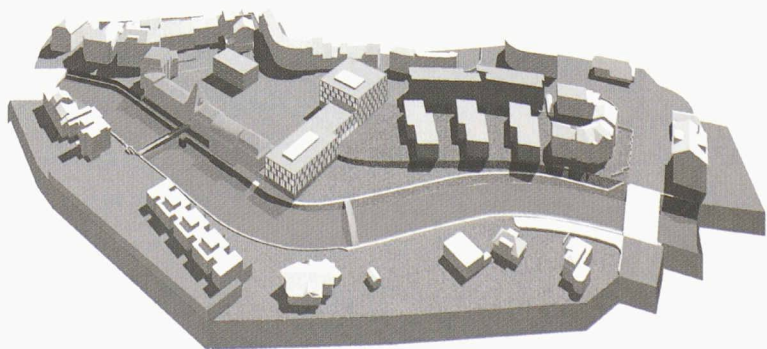
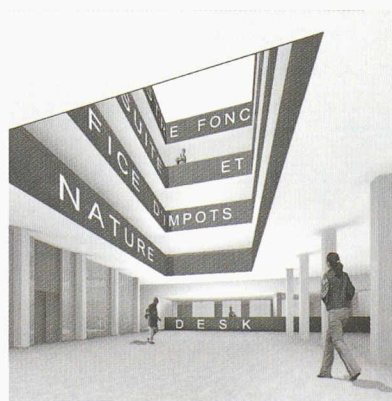
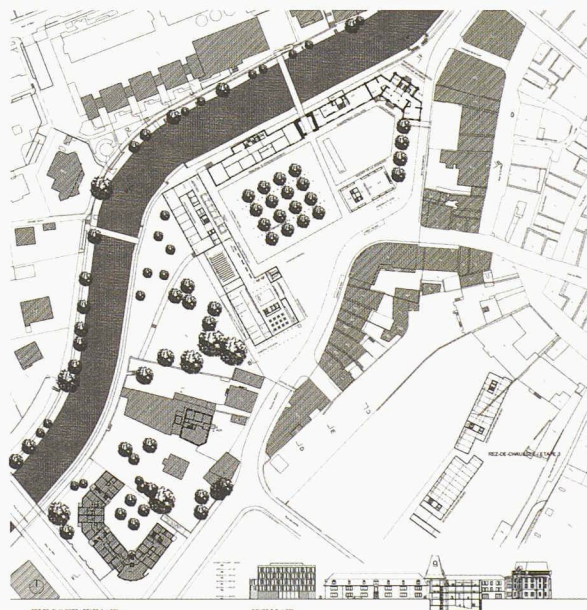
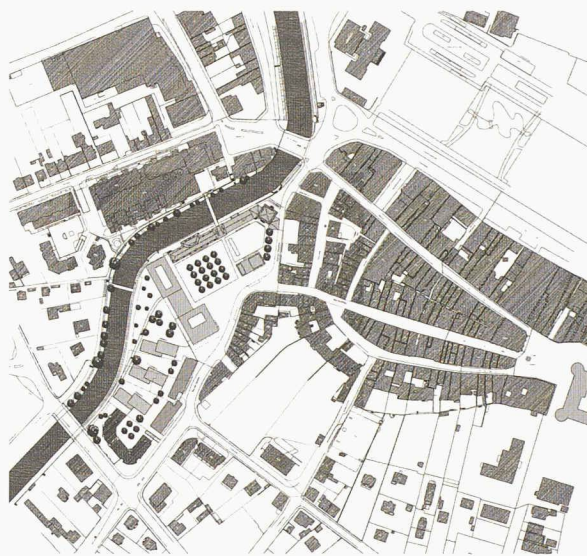
**Fr. 25 000.-**

*Büro B. Architekten und Planer, Berne*

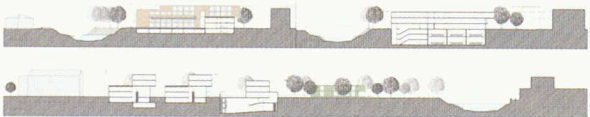
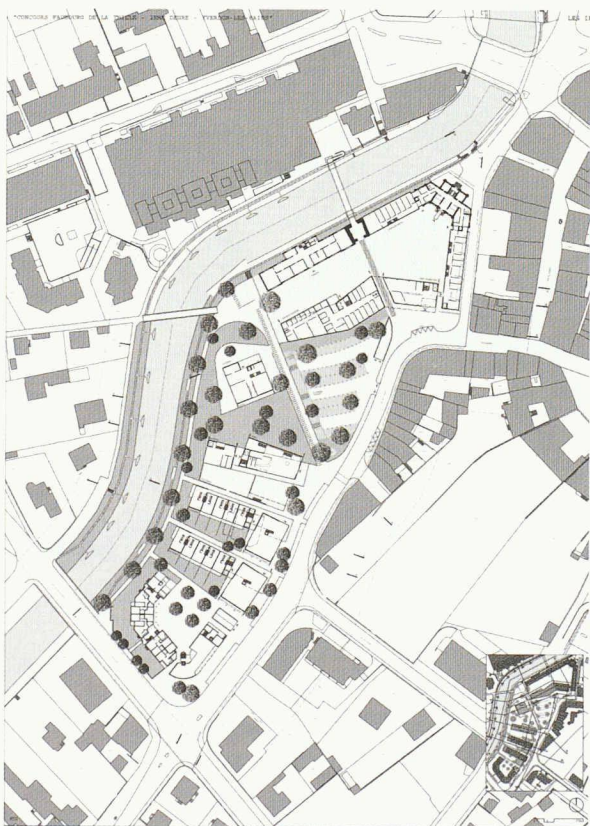
Le projet organise les bâtiments institutionnels autour d'un espace public, la place de la Ville, sorte de pendant à la place Pestalozzi. Le programme socioculturel occupe les bâtiments existants au nord du site, ainsi qu'un nouvel édifice consacré à la maison de la jeunesse. Le programme parapublic se développe le long de la rue des Moulins dans la partie sud de la parcelle, tandis que les logements prennent place dans un espace de verdure orienté vers la rivière. La disposition des bâtiments institutionnels, anciens et nouveaux, autour de la nouvelle place de la Ville crée un ensemble cohérent, d'une échelle appropriée, dans lequel les bâtiments existants sont mis en valeur. Le jury apprécie la clarté du concept, tant d'un point de vue urbanistique que programmatique, ainsi que la qualité des espaces extérieurs qui sont en adéquation avec les fonctions contenues dans les différents bâtiments. L'espace public majeur est occupé par des places de stationnement. Le jury doute de la justesse de la promiscuité piétons/voitures sur cette place dont les espaces sont assez mal définis. La promenade continue le long de la Thièle est valorisée par l'élargissement spatial, ainsi que par son traitement sous forme de parc public ou de jardin. Le réseau piétonnier mériterait d'être développé, notamment pour ce qui est des continuités entre la nouvelle passerelle, le jardin public et la place.

Le projet prend bien en compte la monumentalité des bâtiments existants (tribunal, pavillon des officiers) en leur offrant des dégagements à leur mesure. Le projet, évocation de l'ancien quartier de l'Île, est rationnel du point de vue des impacts archéologiques et présente le meilleur rapport « qualité-impact-prix ». L'ancien mur, perceptible uniquement dans les sous-sols du bâtiment d'administration cantonale, mériterait d'être mis en valeur.

Le jury relève la grande qualité spatiale et organisationnelle du projet. La typologie du bâtiment de l'administration est très adéquate et présente une grande richesse tant en ce qui concerne les espaces créés que leur organisation. Le programme administratif accuse un léger déficit de surfaces de bureau. L'habitat et les services parapublics bénéficient, en revanche, d'un important excédent de surfaces. Le jury relève la grande cohérence du traitement architectural en plan, coupe et façade.







**2<sup>e</sup> rang, 2<sup>e</sup> prix**

**Fr. 20 000.-**

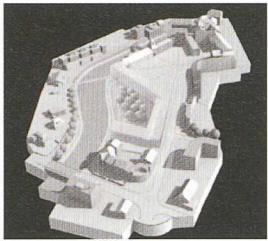
*Boschetti Architectes, Lausanne*

Le projet propose trois morphologies distinctes, un îlot sur cour, une zone pavillonnaire et un système en peigne. La réponse donnée avec une ambiance plutôt urbaine et minérale pour la Maison d'Etat et une ambiance plutôt végétalisée et paysagère pour le reste du programme est jugée intéressante. La manière de passer d'un épannelage et d'une densité assez forte au nord de l'îlot à une densité moins forte au centre où se rejoignent les flux piétonniers, puis de nouveau une densité plus forte pour se raccorder à l'existant au sud, est jugée adéquate. Le passage vers la nouvelle passerelle n'est cependant pas naturel, peut-être à cause du caractère beaucoup trop fermé de la cour, qui a pris un aspect mono-fonctionnel. La répartition et le caractère des différents éléments du programme sont jugés excellents, eu égard au problème de promiscuité évoqué dans le cahier des charges. Cependant, la Maison d'Etat, dont le caractère s'est émoussé par rapport au premier degré, manque un peu de monumentalité. Son évolution, si elle a résolu certains accrochages ou proximités, ne convainc pas complètement face à la complexité géométrique du lieu. De plus, l'allongement du goulet de la rue des Casernes, malgré l'encorbellement, ne permet pas de maintenir le double sens et risque de créer un problème de vis-à-vis. Le traitement des berges et l'arborisation sont appréciés. L'accrochage volumétrique à la tour de l'horloge et la reconstruction sont jugés admissibles.

L'implantation de bâtiments avec sous-sols dans la zone de forte densité des vestiges impliquera des investigations archéologiques importantes. La protection du mur d'enceinte enfoui est assurée par son maintien dans le sol et par le rappel de son tracé en surface.

Le programme est en général respecté, malgré quelques disparités en plus ou en moins. L'offre supplémentaire en logements et en cinéma est appréciée. Le jury regrette que les archives communales soient légèrement sous-dimensionnées. La fonctionnalité est très bonne, en particulier dans la répartition entre les nouveaux volumes, les anciens qui sont reconstruits et ceux qui sont maintenus, ainsi que dans la réappropriation du Pavillon des officiers.





**3<sup>e</sup> rang, 3<sup>e</sup> prix**

**Fr. 18 000.-**

*Aebi & Vincent Architekten AG, Berne*

Ce parti se réfère aux traces historiques du lieu. Il se développe en prenant appui sur l'ancien mur d'enceinte médiéval (chaque futur usager de la Maison d'Etat ayant à le franchir presque symboliquement) et prolonge la structure des bâtiments contigus existants le long des anciens remparts dans un gabarit constant. Très clairement, sa forme affirmée permet de définir deux espaces publics majeurs, de dimension presque équivalente: l'un de nature minérale, la place, libre d'aménagement et tournée vers le noyau historique, l'autre de nature paysagère, le parc, en relation avec la Thièle jusqu'à la frondaison mise en place sur l'autre rive. L'accrochage de la passerelle sur l'angle du "rempart" est judicieux, livrant ainsi un point de perméabilité urbaine au travers de cette limite bâtie, à l'instar de celui déjà existant sous la tour de garde. Le jury relève la sobriété pertinente de l'aménagement général de la place, ainsi que du traitement du parc et de l'embranchement paysager menant vers les bords de la Thièle. La rencontre de cette valeur paysagère avec le pied du bâti de la Maison d'Etat n'est pas résolue. Il en ressort que la perception du parc est plus privée que publique. Les aménagements du bord de la Thièle le long de la structure bâtie existante ne sont pas particulièrement valorisés. Le portique d'accès depuis la place menant à la fois au parc et au logement est convaincant.

Dans son ensemble, ce projet développe une formule quelque peu hors d'échelle, difficilement appropriable et compatible avec la volumétrie d'Yverdon-les-Bains. Cette longue masse au traitement très homogène ne donne pas vraiment de chance aux bâtiments anciens existants de s'affirmer. Pour ce qui est du domaine de l'archéologie, les implantations très retenues dans le secteur des vestiges de forte densité permettent de limiter l'ampleur des investigations archéologiques sur le site. Bonne mise en valeur du mur enfoui.

Pour ce qui est du langage architectural, il apparaît un côté caricatural, voire incohérent, notamment dans l'expression des façades, travaillant sur un effet contrasté élémentaire entre l'existant et le futur, opposant une façade-masse à une façade-rideau. Ce contraste contredit l'option d'une continuité entre les bâtiments existants et le nouveau programme.

